



Conditions générales de vente

La date d'ouverture du camping et des réservations sont indiquées sur le site internet lesrochesverdon.com. Afin de pouvoir bénéficier des prestations proposées par le camping, il est impératif de lire et accepter les présentes conditions générales. Tout séjour au sein du camping implique l'acceptation sans réserve de ces conditions.

Le camping municipal les Roches** propose :

- Un terrain de camping pouvant accueillir des tentes, camping-cars, vans et caravanes
- Des mobil-homes, tentes bivouac

Les doubles-essieu (caravanes, camping-cars...) et les équipements poids lourds, sont soumis à autorisation selon emplacements disponibles.

➤ 1. Location Emplacement Camping

Le forfait de base comprend un emplacement nu pour 2 personnes.

Sur un emplacement tente, il n'y aura pas plus de 3 installations (petites tentes) et une voiture légère. Sur un emplacement caravane, il n'y aura pas plus d'une caravane ou un véhicule à usage d'hébergement(*), une petite tente et une voiture. (En accord avec le camping, des petites tentes supplémentaires – dans la limite du raisonnable et des consignes de sécurité – peuvent être installées, des suppléments tarifaires seront appliqués si personnes supplémentaires). Sur TOUS les emplacements il n'y aura pas plus de 6 personnes, enfants et bébé y compris. Une voiture supplémentaire par emplacement (supplément facturé) peut être tolérée (à condition que les deux voitures logent sur l'emplacement sans gêner la circulation et que ce dernier le permette). Tout véhicule doit être signalé à la réception (immatriculation et dates de séjour), ainsi que tous les mouvements de personnes.

(*) Un véhicule à usage d'hébergement = servant de couchage.

➤ 2. Location Mobil Home

- ✚ **Période - EDVVHHPRHQVLDLVRQ** 2 nuitées minimum
- ✚ **Période - Haute saison** : 7 nuits minimum (du samedi au samedi)
(consultez nos tarifs et périodes de location)

Le nombre maximum de personnes par location dépend du type de locatif (Cahita, Mercure, Loggia)

Sont STRICTEMENT INTERDITS sur la zone locative et dans les hébergements :

- Les animaux
- Camping-cars, van ou véhicule aménagé
- Tentes...

Un deuxième véhicule pourra néanmoins être autorisé après accord de la réception (supplément facturé)

L'arrivée se fait à partir de 16h00 et pendant les horaires d'ouverture de la réception.

Le départ : au plus tard la veille, le client prendra rendez-vous au bureau d'accueil pour programmer l'état des lieux de sortie. Cet état des lieux se fait une fois que l'occupant a vidé ses affaires du locatif et a fini de nettoyer. Les mobil-homes devront être libérés au plus tard pour 10h00.

Tout départ anticipé devra être réalisé pendant les horaires d'ouverture de la réception.

Une caution de 250 € sera demandée à l'arrivée

En cas de détérioration, perte ou non restitution du petit matériel, le montant sera retenu sur la caution.

En cas de dégradations plus lourdes, le montant des réparations pourra être réclamé au locataire sur présentation de la facture de réparation.

La fourniture en gaz et électricité du mobil-home sont inclus dans le prix de la location.

➤ **3. Réservation (via la plateforme eSeasonResa)**

Frais de dossier : Emplacement 6€ Locatif 7€

Tous nos emplacements nus ainsi que nos 9 locatifs sont disponibles à la réservation :

Les réservations (voir date d'ouverture sur le site internet du camping lesrochesverdon.com).

Les réservations doivent être effectuées par la personne majeure qui sera titulaire de l'emplacement et présente sur cet emplacement pendant toute la durée du séjour : il est donc interdit de réserver pour une tierce personne. En effet, pour notre gestion le système est le suivant :

une réservation = une famille (ou groupe d'amis) = 1 emplacement ou locatif = 1 paiement.

Effectuez votre demande de réservation sur notre site internet, via notre module dédié. Nous ne prenons les réservations ni par téléphone ni par mail, ni par courrier.

Pour effectuer une réservation :

- Saisissez toutes les informations demandées notamment le nombre de personnes et matériel (très important pour l'attribution d'une place adéquate)
- Vous visualiserez directement en ligne le coût du séjour (selon les informations que vous aurez saisies), il appartient au client de vérifier l'exactitude des informations saisies dans son formulaire de demande de réservation (nombre de personnes, catégorie de place, dates de séjour, prix...) et de corriger d'éventuelles erreurs avant de confirmer son acceptation par le paiement des arrhes.
- Après envoi de votre demande, un email accusé/réception vous sera adressé automatiquement,
- Votre demande sera traitée par le camping (délai de traitement environ 3 semaines pour janvier-février, période chargée) :
 - ***Elle pourra être refusée*** si le camping est complet pour la période ou si l'équipement est incompatible avec la catégorie de places restantes.
 - ***Si elle est acceptée***, vous recevrez un email de confirmation.
Les modalités de paiement des arrhes y seront également indiquées,
 - ***Votre réservation sera effective dès lors que le camping aura validé votre demande et le paiement des arrhes réceptionné.***
Les moyens de paiement mis à votre disposition sont :
 - *En ligne (CB)* plateforme sécurisée PayZen – vérifiez avec votre banque la compatibilité Secure 3D de votre carte bancaire.
 - *Virement bancaire* (voir modalités sur le site internet)
 - *Chèque* (chèque français uniquement) (voir modalités sur le site internet)
 - *ANCV* (voir modalités sur le site internet)



- Les places de camping sont attribuées en fonction du planning de réservation, de vos dates de séjour, du nombre de personnes et de la taille de votre équipement.
- Le paiement des arrhes vous engage. Il constitue un contrat établi entre le camping et le client, aucun changement n'est possible après paiement des arrhes. Avec une réservation, vous vous engagez à payer pour toutes les nuitées réservées. Aucun remboursement autre que les cas de remboursement prévus dans nos conditions générales de vente ne sera possible.



➤ **4. Places de passage (non réservable)**

Il est possible d'obtenir une place de passage, sous réserve de disponibilité. Ces places sont également attribuées :

- Selon le type de matériel et sa taille
- Le nombre de personnes
- Et par ordre d'arrivée à la réception

Le titulaire de la place (personne majeure), doit, pour ce faire, se présenter lui-même à la réception du camping muni de sa pièce d'identité et de celle de chaque accompagnant ainsi que l'immatriculation de son véhicule. Il est interdit de prendre une place pour le compte d'une tierce personne.

➤ **5. Les tarifs**

Les tarifs sont votés par le conseil municipal de Sainte Croix du Verdon. Ils sont indiqués hors taxe et sont affichés à la réception et sur notre site internet. La taxe de séjour, votée par l'agglomération de Digne les Bains est payable en plus des tarifs indiqués.

Les tarifs incluent l'accès aux sanitaires, à l'aire des jeux, l'aire de service. Des frais supplémentaires s'appliquent pour les rubriques détaillées dans le tarif (exemple : personne supplémentaire – dans les limites autorisées – animaux...)

Le prêt d'objet : chaise bébé, adaptateur, clé de frigo... est possible sous caution

En cas de dégradation, casse, perte ou non restitution. Le montant du remplacement de l'objet sera retenu sur la caution ou le cas échéant sur présentation de facture si le montant des dégradations dépasse les 250€.

➤ **6. Paiements à effectuer via la plateforme de réservation en ligne sur notre site internet :**

▪ **Conditions de Vente :**

Frais de dossier : Emplacement 6 € Locatif 7 €

Arrhes de réservation :

Emplacement : Arrhes 20% du montant total de votre séjour + frais de dossier 6€ (minimum 15€)

Locatif : Arrhes 30% du montant total de votre séjour + frais de dossier 7€

Par le paiement, vous avez ainsi accepté les conditions générales de vente.

Le règlement s'effectuera par :

- Paiement sécurisé en ligne (CB)
- Virement bancaire à effectuer au Camping municipal les Roches (IBAN : FR76 1007104000000200018563 BIC TRPUFRP1)
- Chèque (uniquement français) à effectuer à l'ordre du Régisseur des recettes du camping municipal les Roches
- ANCV nominatif à effectuer à l'ordre du Régisseur du Camping municipal les Roches

▪ Solde de votre séjour :

- Séjours réservés :

Emplacement : votre séjour devra être soldé 15 jours avant la date de début de votre séjour

Locatif : votre séjour devra être soldé 30 jours avant la date de début de votre séjour

Les clients de passage (uniquement) : Votre séjour sera payé et facturé à votre arrivée.



Il incombe au client de s'assurer auprès du bureau d'accueil de la conformité administrative et financière de son séjour avant de quitter le camping et de restituer tout objet dit de « prêt » sous peine de facturation complémentaire.

Pour les locations, vous devez au plus tard la veille de votre départ prendre rendez-vous au bureau d'accueil pour l'état des lieux de sortie. Cet état des lieux se fait une fois que l'occupant a vidé ses affaires du locatif et a fini de nettoyer. Les mobil-homes devront être libérés au plus tard pour 10h00.

Vous pourrez régler par :

- Paiement sécurisé en ligne
- Virement bancaire à effectuer au Camping municipal les Roches (IBAN : FR76 1007104000000200018563 BIC TRPUFRP1)
- Chèque (uniquement français) à effectuer à l'ordre du Régisseur des recettes du camping municipal les Roches
- ANCV nominatif à effectuer à l'ordre du Régisseur du Camping municipal les Roches

➤ **7. Annulation et cas de remboursement** :

- Annulation du fait du client :

Les frais de dossiers ainsi que les arrhes ne pourront en aucun cas être récupérés par le client.

La demande d'annulation (réception de la demande de remboursement avec justificatifs intervient au moins 1 mois avant la date de début du séjour en question., cachet de la poste faisant foi.

Cas exceptionnel : se rapprocher du bureau d'accueil

- Annulation du fait du camping :

Le camping se réserve le droit d'annuler votre séjour pour des cas de forces majeures ou fortuits qui pourraient nuire à la sécurité des participants. Sauf en cas de force majeure pour des raisons de sécurité, le client sera intégralement remboursé des sommes versées conformément à l'article R132-2 du code de la consommation. Cependant, cette annulation ne pourra pas donner lieu au versement de dommages et intérêts. En cas d'expulsion pour non-respect du règlement ou des CGV, aucun remboursement ne sera effectué.



- **Droit de rétractation :**

Conformément à l'article L.121-19 du code de la consommation, le camping informe ses clients que la vente de prestations de services d'hébergement fournies à une date déterminée, ou selon une périodicité déterminée, n'est pas soumise aux dispositions relatives au délai de rétractation de 14 jours.

- **8. Règlement du Camping et autres documents contractuels :**

En confirmant sa réservation, le client reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur du camping et de l'intégralité des documents contractuels auxquels il est soumis dans le cadre de sa location de parcelle ou de locatif. Il accepte les termes de ce règlement et reconnaît son caractère contractuel. Il s'engage pour lui et ses accompagnants à respecter les termes de ce règlement. En cas d'infraction grave ou répétée audit règlement, le camping pourra résilier la location sans dédommagement comme indiqué au règlement intérieur. En cas d'infraction pénale, le camping pourra faire appel aux forces de l'ordre et/ou interrompre le séjour du client sans dédommagement. Sont totalement concernées les personnes contrevenantes aux stipulations contractuelles en ce qui concerne le bruit et la circulation nocturnes, la déclaration de fausses informations lors de l'inscription ou de manière générale toute personne qui aurait un comportement irrespectueux dans l'enceinte du camping ou envers le personnel.

Le camping rappelle que les mineurs ne sont pas acceptés sans la présence sur le camping de leur parent ou responsable légal direct pendant toute la durée de leur séjour. Les mineurs sont sous la responsabilité des adultes qui les accompagnent.

La réservation d'un emplacement camping ou d'un hébergement étant nominative, elle ne peut être sous-louée ni même cédée.

- ❖ Responsabilité civile : le camping a souscrit une responsabilité civile pour tous dommages corporels, matériels et immatériels dont il pourrait être tenu responsable. Le demandeur doit en apporter la preuve formelle. Le Camping se dégage de toutes responsabilités en cas de vols, dégradations des tentes, caravanes ainsi que leur contenu, en cas d'aléas liés à l'environnement naturel : inondations des installations et événements climatiques liés aux intempéries...

A l'arrivée au camping, le client doit disposer :

- D'une assurance responsabilité civile en cours de validité
- D'une assurance pour le matériel qui lui est mis à disposition par le camping
- Il doit être en mesure de produire les attestations si elles lui sont demandées

- **9. Heure d'arrivée et de départ :**

- **Arrivée :**

Consultez nos horaires d'ouverture : <https://www.lesrochesverdon.com>

- Camping : à partir de 14h00 et jusqu'à la fermeture de la réception
- Mobil-home : de 16h00 à la fermeture de la réception



- **Départ :**
 - Camping : 9h00 à 12h00
 - Mobil-home : 8h00 et 10h00, après inventaire.

Tout départ anticipé devra être réalisé pendant les horaires d'ouverture du bureau d'accueil (consultez la réception)

Le client s'assurera de la conformité administrative et financière de son séjour avant de quitter le camping et de restituer tout objet dit de « prêt » sous peine de facturation complémentaire.

Pour tout départ au-delà, une amende forfaitaire de 70€ sera appliquée et facturée.

➤ **10. Non-présentation sur le terrain de camping :**

Au-delà de 24 heures de non présentation sur un emplacement ou un hébergement et sans nouvelle de votre arrivée (de préférence par mail), le camping disposera de votre emplacement/hébergement.

Nous retiendrons alors les frais de dossier, plus le montant des arrhes (30€ pour un emplacement, 25% du montant total du séjour pour un mobile-home) en application de nos conditions de vente.

➤ **11. Refus d'accès au camping ou de réservation :**

Monsieur le Maire ou son représentant se réservent le droit de refuser l'accès/la réservation aux personnes n'ayant pas respecté les CGV et le règlement intérieur ou ayant présenté des défauts de paiement (y compris les années antérieures).

Ainsi vous acceptez l'intégralité des présentes conditions générales de vente et de réservation, enregistrées par le camping municipal les Roches et acceptez de vous conformer au règlement intérieur.

➤ **12. Informatique et liberté et droit à l'image :**

- Les informations que vous nous communiquez à l'occasion de votre séjour ne seront transmises à aucun tiers. Ces informations seront considérées comme étant confidentielles. Elles seront utilisées uniquement par le camping pour le traitement de votre séjour et pour personnaliser la communication envers nos clients.
Conformément au règlement européen sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux données personnelles vous concernant. Pour cela il suffit de nous en faire la demande par courrier à l'adresse suivante en nous indiquant votre nom, prénom(s), et adresse : **Camping municipal les roches _ Route du lac _ 04500 Sainte Croix du Verdon**
- Au cours de votre séjour, vous pouvez être photographiés ou filmés et paraître sur nos prochains supports publicitaires. En cas de refus de votre part, veuillez-nous le notifier par lettre recommandée, accompagnée d'une copie de votre pièce d'identité.